

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 10 novembre 2007

Prise d'effet le 1er avril 2008

Livre 1, Appendice 5, Article 5.7.1.5:

- 5.7.1.5 Aux Tournois du classement mondial comptant 150 inscriptions préliminaires, il y aura un minimum de six (6) tests antidopage. Un minimum de six (6) tests est recommandé pour tous les autres Tournois du classement mondial